

<https://saint-saens.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article390>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cité scolaire Camille Saint-Saëns
ROUEN

Taxe d'apprentissage

- Espace famille - Informations diverses -



Date de mise en ligne : mardi 6 mai 2025

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

OBJET : TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Madame, Monsieur,

La cité scolaire Camille Saint-Saëns de Rouen accueille des élèves de la 6eme à bac +2.

Notre section BTS Tourisme est une formation reconnue, alternant cours, ateliers professionnalisants et stages.

La collecte de la taxe d'apprentissage (T.A), pour laquelle nous sommes éligibles, nous permet chaque année d'investir pour l'acquisition d'outils pédagogiques adaptés et d'améliorer le cadre de vie de nos étudiants.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre campagne de prospection 2025, nous nous permettons de vous solliciter. L'entreprise dans laquelle vous travaillez et/ou celles avec qui vous êtes en lien sont peut-être redevables de la T.A.

Sur la plateforme SOLTEA, et jusqu'au 24 octobre 2025, les entreprises peuvent affecter le solde de la TA au profit de notre établissement en renseignant notre numéro UAI : 0760093N

Je tiens à vous remercier vivement pour l'attention que vous porterez à notre demande et votre contribution au développement de notre cité scolaire, dans l'intérêt de nos étudiants.

Notre service Intendance est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Le Chef d'Etablissement,
Pascal MARIE

PJ : Courrier signé du Proviseur